



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe**  
**Conseil permanent**

PC.DEC/1076  
2 April 2013

FRENCH  
Original : ENGLISH

---

**946<sup>e</sup> séance plénière**  
Journal n° 946 du CP, point 1 de l'ordre du jour

**DÉCISION N° 1076**  
**DATES DE LA RÉUNION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES**  
**ENGAGEMENTS CONCERNANT LA DIMENSION HUMAINE**

Le Conseil permanent,

Rappelant sa Décision n°476 (PC.DEC/476) du 23 mai 2002 concernant les modalités des réunions de l'OSCE sur les questions relatives à la dimension humaine,

Décide que la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine se tiendra à Varsovie du 23 septembre au 4 octobre 2013.

PC.DEC/1076  
2 April 2013  
Attachment 1

FRENCH  
Original : ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE  
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES  
DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation de la Turquie :

« Monsieur le Président,

Conformément au paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE et à propos des décisions qui viennent d'être adoptées par le Conseil permanent sur les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, sur les thèmes pour la deuxième partie de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, ainsi que sur le thème et les dates du Séminaire de Varsovie sur la dimension humaine, la délégation de la Turquie souhaiterait faire la déclaration interprétative suivante :

La délégation de la Turquie remercie la Présidence en exercice ukrainienne du travail considérable qu'elle a accompli et de la détermination dont elle a fait preuve pour préparer un ensemble cohérent de réunions sur la dimension humaine. Agissant de manière constructive, nous considérons qu'il est important, à un moment où une approche robuste de la dimension humaine est nécessaire, de tirer parti de la dynamique générée par les efforts de la Présidence pour aboutir à un ensemble de réunions qui soit acceptable pour tous.

Cela dit, tout en nous associant au consensus sur l'ensemble de réunions sur la dimension humaine pour 2013 présenté par la Présidence et les trois décisions pertinentes du Conseil permanent, notre délégation estime nécessaire de faire observer que, à son avis, le domaine de la tolérance et de la non-discrimination n'est pas traité de manière adéquate dans l'ensemble de réunions sur la dimension humaine dans son état actuel.

Notre délégation a régulièrement exprimé son soutien en faveur des priorités de la Présidence en exercice ukrainienne pour la dimension humaine, dans son intégralité, y compris pour ce qui est de l'intention de la Présidence de s'employer personnellement à promouvoir la tolérance et la non-discrimination.

Dans ce contexte, notre espoir est que nous puissions tirer parti des efforts ininterrompus déployés par la Présidence et parvenir sans plus attendre à une décision de convoquer une conférence de haut niveau sur la tolérance et la non-discrimination. Cela ouvrirait la voie à l'adoption et à la mise en œuvre sans heurts de décisions qui doivent être prises au cours de la période à venir s'agissant des réunions dont nous venons de convenir.

Je demande que la présente déclaration soit jointe au journal de ce jour, ainsi qu'aux décisions en question.

Merci, Monsieur le Président. »

PC.DEC/1076  
2 April 2013  
Attachment 2

FRENCH  
Original : ENGLISH

**DÉCLARATION INTERPRÉTATIVE  
AU TITRE DU PARAGRAPHE IV.1 A) 6 DES RÈGLES  
DE PROCÉDURE DE L'ORGANISATION POUR LA SÉCURITÉ  
ET LA COOPÉRATION EN EUROPE**

Par la délégation du Kazakhstan :

« Monsieur le Président,

Conformément au paragraphe IV.1 A) 6 des Règles de procédure de l'OSCE et à propos des décisions qui viennent d'être adoptées par le Conseil permanent sur le thème et les dates du Séminaire sur la dimension humaine, sur les dates de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, ainsi que sur les thèmes pour la deuxième partie de la Réunion sur la mise en œuvre des engagements concernant la dimension humaine, la délégation du Kazakhstan souhaiterait faire la déclaration interprétative suivante :

La délégation du Kazakhstan s'associe au consensus relatif aux décisions du Conseil permanent sur l'ensemble de réunions sur la dimension humaine et remercie la Présidence ukrainienne de l'OSCE, ainsi que tous les États participants, de leurs efforts en vue de parvenir à un consensus sur cet ensemble.

Tout en s'associant au consensus, la délégation du Kazakhstan exprime l'espoir que les États participants de l'OSCE seront en mesure de parvenir sans délai à un consensus au sujet de l'ordre du jour de la Conférence de haut niveau de l'OSCE sur la tolérance et la non-discrimination, devant se tenir à Tirana en 2013, que le Gouvernement albanais a généreusement offert d'accueillir au titre du suivi des conférences de haut niveau sur la tolérance et la non-discrimination tenues à Bucarest en 2007 et à Astana en 2010.

Je demande que la présente déclaration soit jointe aux décisions qui viennent d'être adoptées ainsi qu'au journal de ce jour.

Merci, Monsieur le Président. »